



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SARTHE

PRÉFECTURE DE LA SARTHE

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Bureau du Contrôle de légalité

**Demande de dérogation à l'obligation de collecte
hebdomadaire des ordures ménagères
CC Loué Brûlon Noyen
Bilan de la consultation du public**

Par arrêté du 2 juillet 2018 modifié le 3 août 2018, le préfet de la Sarthe a décidé d'une consultation du public sur un projet d'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire à l'obligation de collecte hebdomadaire des déchets ménagers résiduels par la communauté de communes Loué Brûlon Noyen.

Le dossier a été mis à la consultation pendant 69 jours consécutifs, du 9 juillet au 15 septembre 2018.

De nombreux avis ont été reçus. La plupart sont défavorables à la dérogation. Tous sont reportés en intégralité dans le présent document.

La délégation territoriale de l'agence régionale de santé et le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques doivent maintenant rendre leur avis.

AVIS POSITIFS

1- Je réponds à cette enquête, afin de répondre **favorablement au système mise en place.**

Enfin un système qui nous incite à trier plus et mieux, à gérer nos achats, à prendre conscience.

Enfin un système qui me fait payer la juste valeur du service rendu, c'est à dire ma production de déchets et non plus sur le foncier bâti comme auparavant.

Nous ne mettons quasiment plus notre bac en collecte avec tout ce que la collectivité à mis en œuvre.

De plus passer à une semaine sur deux est une bonne chose, moins de km pour le camion de collecte et donc moins de CO2 produit.

La nouvelle génération apprendra de cela et sera meilleur que nous.

Je suis plus honteux de ce collectif citoyen qui veut que nous ne trions plus correctement, qui crie sa haine depuis plusieurs mois.

J'ai assisté à l'une de ces réunions, j'ai été dégoûté des propos de ce monsieur Colin, il ne défend aucunement les intérêts des citoyens, il n'est aucunement constructif.

Je ne veux pas payer pour des personnes de ce genre, qui incite au désordre public et à l'insalubrité.

2- Famille de 2 adultes / 1 enfant

Je tiens à témoigner de ma satisfaction de cette mesure de dérogation.

Depuis la mise en place de la redevance incitative sur LBN, nous avons fortement accentué nos efforts de tri et nos poubelles ménagères ont baissé de volume.

Il me paraît donc essentiel de ralentir le rythme de ramassage pour moins de pollution inutile. Autant mettre notre poubelle pleine 1 fois tous les 15 j minimum qu'à moitié vide toutes les semaines.

Certes cela demande des efforts de tri et d'aller-retour plus réguliers aux points de tri (PAV), mais ils sont sur nos trajets journaliers.

De plus ma facture a baissé, je suis donc récompensée.

Les personnes qui se plaignent sont de mauvaise foi et ont juste la flemme de trier et de se rendre aux PAV.

Je demande maintenant à l'Etat de lutter contre le sur-emballage, de prendre le sujet à la source, auprès des fabricants et distributeurs !

Merci.

3- c'est au bout de 2 années de pratique de la R.I qu'il a été décidé de faire 2 collectes par mois. Il y a beaucoup de progrès de fait : plus de tri sélectif, du composte individuel, un prise de conscience de nos achats et donc de nos déchets. Il y a un pourcentage de personne qui n'utilise pas leurs forfaits de levée ou de dépôt avec les badges. Faire du ramassage au bout de nos chemins de campagne c'est ridicule. Puisque nous prenons Toutes et Tous nos voitures pour nos déplacements. Il y a toujours un endroit de dépôt sur nos parcours. Donc le badge est très bien. Pour ceux qui habitent les bourgs ou les toutes petites villes de mettre leurs poubelles sur le trottoir est un choix de vie.

Par contre les tarifs ne sont pas incitatifs, que nous mettions 10 fois 60 litres ou 24 fois ?

4- La CC LBN encourage et facilite le tri des déchets, met à disposition des habitants 6 déchetteries réparties sur le territoire, incite chacun, par une redevance modulée, à trier encore davantage, propose des composteurs individuels à bas coût.

A titre personnel, notre foyer de 2 personnes, ne met son conteneur de 80 l qu'une fois par mois (rarement plein), et nous ne constatons pas de désagrément.

Pour toutes ces raisons, et aussi l'économie de kms réalisée par le véhicule de collecte, nous sommes favorables à l'espacement à 15 jours.

Nous souhaiterions que le mode de calcul de la redevance soit davantage incitatif (forfait moins cher, levées supplémentaires plus chères).

AVIS NUANCÉS

1- Le passage tous les 15 jours peut ponctuellement poser un problème sanitaire et engendrer des dépôts sauvages.

La baisse de prix de 5 euros est contestable au vu de la diminution du service.

Ne serait-il pas judicieux de fournir un badge avec une dizaine de dépôts par exemple dans les points d'apport plutôt qu'une baisse de 5 euros.

2- Tout d'abord, je ne suis pas opposé à la collecte bimensuelle compte tenu du peu de déchet généré chez moi (mais je suis conscient que ma situation est favorable pour cela)

Par contre, le système est loin d'être parfait.

1) J'aimerais faire remarquer que le calcul de gain CO2 lors de la collecte est sans doute réel, mais il est amputé par les trajets supplémentaires des usagers qui font le tri et doivent se déplacer sur les lieux prévus à cet effet.

2) Par ailleurs, la baisse de 5€ de la taxe en échange d'un service divisé par 2 me laisse perplexe et n'aide pas les usagers à adhérer. Il faut avoir "la fibre environnementale" pour être en phase avec ce système de collecte. Car rien n'est fait pour encourager les citoyens non convaincus à trier et réduire leurs déchets :

=> que l'on génère 1 poubelle par an ou 15, on paie le même prix. De nombreuses personnes ne se gênent pas pour aller jusqu'à 15 puisqu'elles paient pour ça, alors qu'en réalité, elles auraient besoin de beaucoup moins (un intérêt financier par tranche de levée en moins encouragerait peut-être davantage à trier)

=> à côté de ça, certains brûlent régulièrement du plastique, papier,...ou rejettent dans la nature peut être parce qu'ils ne trient pas assez ou par fainéantise d'aller en déchetterie.

Autrement dit, en dehors de la question du rythme de collecte, il y a encore du chemin pour convaincre les citoyens à mieux gérer leurs déchets. Le système de collecte doit être un outil pour encourager et "récompenser" les bons comportements. Pas seulement un service généralement perçu comme un business.

3- Suite à la lecture d'un prospectus déposé sur le pare-brise de mon véhicule le samedi 8 septembre, j'ai découvert qu'une consultation du public concernant la dérogation à la collecte hebdomadaire des ordures ménagères était organisée par la préfecture... pour laquelle l'accès internet était indispensable.

a- Je ne consulte pas le site internet de la communauté de communes, me contentant du bulletin papier (et cette information m'a échappé !)... Ce qui est encore plus vrai pour les nombreux habitants ne disposant pas d'internet.

b- L'affichage en mairie a bien été fait par la mairie de Chemiré en Charnie : la mairie a fait son travail d'information... Mais comme de nombreux citoyens, je consulte peu le panneau d'affichage. Or nul n'est censé ignorer... les informations !

Concernant les revendications émises par le collectif citoyen LBN, je souhaite apporter mon point de vue.

a- Le ramassage toutes les deux semaines me paraissait une vraie mesure d'économie (pas de camions sur les routes une semaine sur deux... pas de frais de carburant...) Et moins d'impact carbone ! Depuis j'ai appris que les camions faisaient quand même des rotations pour prélever certaines collectivités.

- b- « L'utilisateur n'a droit qu'à quinze présentations ». On est effectivement passé d'un forfait 18 levées à 15 levées mais on peut parfaitement mettre son conteneur à chaque passage du camion... pour une somme supplémentaire qui n'est pas excessive !
- c- « Un oubli de présentation du bac a pour conséquence la conservation du bac pendant quatre semaines » : c'est dommage mais cela relève de la responsabilité personnelle.
- d- « Les colonnes à ouverture avec badge sont souvent hors service » : mauvaise utilisation des accédants ou vandalisme ? En Mayenne le système des « mollochs » existe depuis quelques années avec succès... Peut-être faut-il admettre une période de rodage tout en restant vigilants et en alertant dès qu'un problème est constaté ?
- e- « Cette collecte à la quinzaine fait que certains usagers sont amenés à se débarrasser de leurs ordures de façon inadaptée ». Je suis désolée mais rien n'oblige un « bon citoyen » à dégueulasser la nature avec des dépôts sauvages !
- f- « L'insalubrité règne dans toute la communauté... et les risques sont nombreux ». Cette insalubrité est particulièrement visible aux points d'apport volontaire surtout à cause des dépôts sauvages qui sont régulièrement constatés ! Faut-il verbaliser ?
- g- « La collecte porte à porte des recyclables ». Voilà une bonne idée pour les personnes âgées ou/et à tous ceux qui n'ont pas de moyens de locomotion pour accéder aux déchetteries. Il faut dans ce cas collecter les « jaunes » et les « bleus » et pourquoi pas un passage pour les encombrants si nécessaire une fois par an ?

En conclusion :

- a- Le tarif : depuis la mise en place de ce système (bac à puce), notre foyer paye 70 € de moins (bénéfice !). Par contre la « réduction » de 5 € suite au passage toutes les deux semaines est un peu ridicule et peu incitative.
- b- Périodicité de la collecte : le ramassage toutes les deux semaines a été gênant cet été à cause de la canicule et il a fallu être très vigilant pour éviter la prolifération d'insectes et autres bestioles... Le reste de l'année, ce n'est pas un problème pour nous.
- c- « L'accès à la déchetterie et aux PAV génère des frais de déplacement pour les usagers » : mais c'est le cas depuis qu'ils existent donc cela n'entre pas en ligne de compte par rapport au changement de périodicité de la collecte d'ordures ménagères. Ce sont deux systèmes parallèles.
- d- Lors de la mise en place du système de ramassage par bac sur 18 semaines, nous avons mis en place notre système de collecte entre voisins avec deux autres foyers. Le bac regroupant les sacs de trois foyers était mis alternativement par chaque foyer chaque semaine... Et le compte était bon ! Nous avons quasiment réussi à maintenir ce système malgré le ramassage toutes les deux semaines grâce à une grande rigueur dans le tri et à la possession d'un composteur personnel. Cette année, nous ferons 10 levées au lieu de 15 prévues dans le forfait. Peut-être faut-il aussi tenir compte de ces efforts et les récompenser en attribuant une réduction ?!
- e- On peut effectivement espérer que les efforts de chacun amèneront le système à s'améliorer et à offrir de nouveaux services (collecte à domicile des recyclables par exemple) sans augmentation du tarif et que la LBN sera particulièrement attentive au coût global de ce service.

Ce témoignage se veut constructif... De nombreux progrès ont été réalisés dans le domaine de la gestion des déchets, c'est un combat qu'il faut poursuivre avec la communication la plus claire possible de la part de tous les intervenants. Le but ultime étant le respect de la Nature.

MAIS... Il y aura toujours les « bons élèves » (qui méritent une récompense ?) et les « mauvais élèves » (qui ne fonctionnent qu'à la menace de punition !).

PS : j'ai eu connaissance des derniers mails du collectif citoyen LBN adressés aux délégués communautaires et aux mairies... Un peu longs et confus pour moi...

AVIS DÉFAVORABLES

1- Je souhaitais apporter quelques observations quant à la consultation publique concernant le ramassage des ordures ménagères à Joué en Charnie.

Le système choisi par la CC-LBN nous ramène à des temps plus anciens, où le cumul de poubelles faisait profiter des mauvaises odeurs et attirait les rats... Non je n'exagère pas. *C'est la première année que mes chats me ramènent aussi régulièrement des rats (qu'ils tuent heureusement pour moi)*

Ici, si vous ne souhaitez ou ne pouvez pas payer des ramassages supplémentaires, vous ne pouvez faire lever votre poubelle que 15 fois dans l'année, soit à peine plus d'une fois par mois...

Ajoutons à cela que ce quasi-unique passage non surtaxé ne se fait plus qu'une semaine sur deux, et là : c'est encore plus problématique : vous ratez un passage et vous devez garder vos poubelles plus d'un mois (ce qui fut le cas cet été avec les vacances). Merci l'odeur ! D'autant que nous avons des températures très élevées ces derniers temps.

Quel retour en arrière sur l'hygiène nous vivons désormais !

Je ne sais comment fut fait ce calcul, mais comparé à bien des communautés de communes alentours, c'est ignoble de nous laisser avec nos poubelles qui macèrent et un seul passage par mois non soumis à un paiement supplémentaire.

N'eut-il pas mieux valu avoir une plus petite contenance de conteneur mais une fréquence hebdomadaire ! Pensons à l'hygiène bon sang !

Avec le tri auquel nous sommes bien habitués, ces grands conteneurs conservés 1 mois : c'est une aberration.

En conclusion, je ne comprends pas comment une instance d'état a pu autoriser en ce 21e siècle, ici en France, le ramassage des ordures ménagères seulement une semaine sur deux (avec un coût supplémentaire sinon c'est une fois par mois), en niant totalement les conséquences de santé publique entraînées par ce manque d'hygiène organisé.

2- J'ai été averti in extremis de l'organisation d'une consultation publique concernant la collecte des déchets sur la communauté LBN.

Je dispose d'une résidence secondaire à Poillé s/Vègre et ai rendu voilà un an le bac qui m'avais été attribué, n'en ayant aucune utilité, en échange du badge d'accès à la poubelle municipale. Ma poubelle non-recyclable pour un weekend ne représente guère plus que 2 litres de volume (le reste allant aux bacs de recyclage, au compost ou aux poules), donc je la ramène à Paris... ou la dépose (gratuitement) sur une aire d'autoroute. J'ai réglé en 2018 147€ pour 6 dépôts, soit ± 25€ pour chacun.

Je pense que l'organisation actuelle du ramassage des poubelles est non seulement très cher, mais en plus inefficace. Elle incite au dépôt d'ordure sauvages comme on en voit de plus en plus, ou à l'incinération. Je connais d'autres communes sur l'ouest qui disposent de services de collectes hebdomadaires (ie bien 52 levées par an et par maison, et pas juste 17 ou 18),

incluant même aussi des matières recyclables -papiers, emballages, cannettes, conserves- pour le même prix (voire moins cher!).

Il est clair que pour ceux qui ont ici leur résidence principale, la situation est bien pire, d'autant plus s'ils ont des enfants en bas âge.

Je ne suis donc absolument pas favorable à la reconduction pour 6 ans du système actuel et estime que la Préfecture devrait très fortement inciter la communauté LBN à revoir son organisation.

3- Avis très négatif.

Passage toutes les 2 semaines, mais si plus un surcôt non négligeable et inadmissible.

Nous faisons le tri sélectifs avec un grand plaisir et une conscience écologique certaine, mais sommes atterrés de constater les déchets supplémentaires que cela a occasionnée sur l'ensemble de la commune, ceux-ci concerne la campagne, comme les points de décharges.

L'ancien système de collecte était pour le moins beaucoup plus avantageux, pour l'environnement (car que chaque contribuable prenne sa voiture pour déposer ses déchets au point de collecte génère une pollution supplémentaire).puisque précédemment l'ancien système prenait en compte ceux-ci à la porte. Certes les sacs avaient un coût, mais au regard de la pollution et du nettoyage actuel que cela doit générer...

Quand aux factures celles-ci sont variables et incompréhensibles quand on les comparent à même valeurs de contenant et nombres de levées, avec d'autres usagers ?! Cherchez l'erreur !

Mise à part vous donnez le sentiment d'une grosse arnaque écologique et financière pour les contribuables, nous ne pouvons pas à ce jour, vous donner de réponse positive à ce système.

4- Deux observations :

a- Mme S., 82 ans et seule avec son petit chien...doit elle aussi 150 € tous les ans à LBN alors qu'elle met son bac trois ou quatre fois par an.

b- Nous, même chose, on ne met notre bac que 4 ou 5 fois par an.

Conclusion : Nous devrions (et allons) régler au prorata de ce qu'on met. Dans aucune communauté de communes on ne subit un tel tarif. J'en sais quelque chose, ayant été 40 ans sur Conlie, donc sur la 4CPS.

5- J'ai reçu cette facture poubelle la semaine dernière et je ne suis pas d'accord.

a- sur la date de paiement qui est avancée d'un mois sur l'année dernière ;

b- sur la diminution qui n'est que de 5 euros pour l'année, le Président se moque de nous ?

6- Nous sommes opposés au projet de maintien de la collecte de nos ordures ménagères 2 fois par mois.

Lorsque nous lisons le paragraphe "bilan et résultats" :

-si le tonnage collecté a connu une baisse notable

-si une économie financière a été réalisée sur le marché de la collecte et traitement des déchets ménagers

-si une économie de 37000km parcourus a eu lieu, nous pourrions déduire logiquement, que, pour 5€ supplémentaires, nous aurions droit à une collecte hebdomadaire ...

D'une part, sans aucun élément, il est difficile de comprendre qu'un bilan aussi positif aboutisse seulement à une diminution de 5€ de la rélevance. Pour comprendre il nous faudrait connaître les chiffres précis, entre autres les montants récoltés par la revente du métal, des journaux ... La comptabilité est-elle publique ?

D'autre part, le bilan ne fait état que de l'aspect financier et fait l'impasse sur les aspects sanitaires et humains.

Juste un détail : nous avons été gênés d'avoir déposé notre poubelle malodorante et/ou grouillant d'asticots, toutes les 2 semaines cet été. Pourquoi gênés ? Parce que nous pensons au personnel de collecte.

Enfin, si la collecte ne devient pas hebdomadaire, comme l'exige la loi, il ne faudra pas s'étonner de voir apparaître des décharges sauvages qui nous coûteront encore plus cher.

Au moins l'été, il est INDISPENSABLE de revenir à une collecte hebdomadaire.

7- Il semble qu'à la lecture des différents documents mis à disposition sur le site de la préfecture, l'Etat n'ait pas pris en compte l'intégralité du contexte actuel du traitement des déchets au sein de la CdC LBN.

En effet sur la base du « Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets » présenté par la CC LBN, et l'expérience « au quotidien » de ce service public, je souhaite mettre en avant les éléments suivants :

Il convient en premier lieu de constater que la population a adapté son comportement de dépôt des ordures à la tarification actuelle :

La tarification actuelle est basée sur une part fixe jusqu'à 15 levées par an. Elle est complétée par une part variable au-delà. En 2017, le ramassage des bacs était hebdomadaire.

Le graphique de la 24 du rapport mentionne le taux de présentation des bacs pour 2017, à l'époque collectés hebdomadairement. Il en ressort notamment :

- Que 80,5% des usagers présentent leur bac 15 fois par an au plus.
- Il est possible de constater que près de 98% de la population présente son bac 25 fois par an au plus.
- On remarque aussi que 16% des usagers présente son bac 5 fois par an au plus. Comment expliquer qu'un usager sur 8 ne présente son bac une fois au plus tous les 2,5 mois ?

L'usage actuel par la population, du système de ramassage des ordures ménagères, est basé sur la tarification et non sur la fréquence de ramassage des ordures ménagères.

Cette tarification sur la base de 15 levées favorise l'incivisme et accroît les risques sanitaires :

Ce même rapport constate :

- Une hausse des dépôts sauvages,
- Le non respects des consignes de tri, tant dans les colonnes qu'en déchetteries. Sur ce point il convient de remarquer page 27 que le taux de refus des emballages est en hausse de 9% entre 2015 et 2017 en dépit de l'extension des consignes de tri. Dans le même temps, sur la base du graphique de la page 29, le volume des emballages ménagers est passé de 389 T en 2015 à 569 T en 2017. Cela implique un volume des refus que l'on peut estimer en hausse de 60%. Il passe de 128 Tonnes en 2015 à 205 T en 2017.
- J'observe chaque semaine aux différents points d'apports volontaire de ma commune la présence de nombreux sacs d'ordures ménagères au pied de celles-ci. Un constat similaire est repris page 25 de ce rapport.

Afin de respecter les 15 levées tarifées la population ne respecte pas les consignes de tri et a recours à des dépôts sauvages.

Ces comportements sont par ailleurs favorisés par des capacités et des horaires inadaptés des déchetteries ainsi que des bornes d'apports volontaires mal conçues.

En effet, les volumes en très forte augmentation sans modification du mode de fonctionnement des déchetteries. Page 30, il est possible de constater que le tonnage des encombrants est passé de 1173 T en 2014 à 2274 T en 2017, soit un quasi doublement. Dans le même temps, les déchets verts passaient de 1650 T à 2212 T, soit plus 34%.

Les déchetteries n'ont pas été rénovées ou agrandies depuis la mise en place de ce nouveau système.

Les déchetteries sont non-conformes comme le montre les coûts de conformité des sites existants et font porter un risque tant aux usagers qu'aux personnels du service public.

L'attente pour y accéder, voire l'impossibilité d'y effectuer des dépôts soit en raison de capacité saturées ou insuffisantes, soit en raison de non prise en charge de certains types de déchets, huiles de vidange par exemple, pour certaines d'entre elles, favorisent les comportements inciviques.

Des horaires d'ouverture en particulier le week-end sont inadaptés, voire inéquitables. Pour certaines déchetteries comme celle de Noyen sur Sarthe, commune la plus peuplée de la CC LBN, 3 heures d'ouverture seulement le samedi matin, à Saint Denis d'Orcques, 4 heures d'ouverture seulement l'après-midi en été. Les autres déchetteries ouvrent 7 heures le samedi. Comment expliquer cette différence de service auprès de certaines populations ?

Les bornes d'apport volontaires possèdent des ouvertures trop petites. Elles empêchent les usagers qui ont préalablement stockés chez eux les déchets dans des containers ou des sacs de les déverser directement dans celles-ci sans procéder à un apport déchet par déchet.

Les capacités et horaires des déchetteries ainsi que la conception des bornes d'apports volontaires ne sont pas adaptées. Ils favorisent les comportements incivils, accroissent les dépôts sauvages et sont porteurs de risques d'atteintes à la sécurité des personnes et des biens ou de risques sanitaires.

Pour ces raisons et considérant les missions de préservation de la salubrité publique, de garanties de l'efficience du service public de l'Etat, d'équité de traitement de sa population, l'Etat ne peut autoriser la dérogation demandée qu'après avoir remédié aux difficultés recensées.

8- Ayant été informé par un journal sur Internet (sans aucune publicité sur panneau ou dans les espaces d'affichages des Mairies de la CdC) de la prolongation de la consultation du public "déchets ménagers" en cours, je me permets, en tant qu'habitant isolé de Mareil-en champagne, de vous livrer mes commentaires sur le sujet concerné.

Nous habitons depuis 6 ans sur la CdC et nous sommes très heureux d'être sur ce territoire rural. En six ans, notre famille s'est agrandie, passant de 1 fille à notre à arrivée à 4 filles maintenant.

Concernant l'enlèvement des déchets, nous avons subi les différents changements de contenants, puis de collecte (sans parler des hausses de prix) depuis notre arrivée. En commençant par la phase test puis la mise en application.

La première année (2016), nous avons subi un chantage financier. Une hausse des prix avec un nombre de levées inférieur à 2 par mois inclus dans ce prix plus un passage hebdomadaire payant. Cela nous a obligé à stocker un nombre très important de déchets chez nous en attendant d'aller à une déchetterie ouverte, sur le territoire et avec de la place pour accueillir nos déchets. Les points de tri étant soit dégradés, soient pleins dans une très grande majorité.

Cet effort qui nous a été imposé a fait preuve d'électrochoc du tri, par la force des choses, il nous fallait trier (mais sans solution réelle de tri autre que l'argument financier). Il y a derrière cet électrochoc, une réelle prise de conscience et maintenant, nous faisons extrêmement attention à ce qui doit être mis dans la poubelle enlevée... Il faut laisser la place aux couches des enfants !

Maintenant, depuis le 1er Janvier, 2018, nous sommes mis devant le fait accompli : nos poubelles ne sont plus ramassées toutes les semaines mais tous les 15 jours. Et le nombre de levées incluses dans notre abonnement est de 17...

Pour nous, notre avis est que c'est bien trop peu. Les usagers de campagnes isolés, dont nous faisons partis, sont tous outrés par la méthode et les moyens employés. C'est une prise d'otage et nous subissons les effets (odeurs, asticots, animaux errants dans la poubelle,...), surtout en été.

De plus, que dire du bilan carbone de l'opération globale... Les 50 Tonnes de CO² économisés présentés par le décret sont à mettre en relation avec l'ensemble des voitures de chaque usager de la LBN qui va à la déchetterie régulièrement poser ses déchets, avec les aléas que cela comporte...

Nous y voyons surtout une forme de cynisme à ne gérer de manière collective que certains types de déchets, en laissant les habitants du territoire seuls avec leur voitures (pour ceux qui ont la chance d'en avoir une avec de l'essence dedans) pour gérer tous les autres déchets subis par notre mode de vie global...

Le discours des élus, entendu en réunion de consultation et relayé par les médias : 'ils n'ont qu'à demander de l'aide à des voisins' se passe de commentaires, c'est inadmissible d'un service public et démontre mon propos ci-dessus...

En conséquence, nous sommes donc absolument contre cette dérogation, qui vaut autorisation de cette méthode coercitive.

La solution que nous proposons :

Rester sur un passage hebdomadaire mais avec distinction des déchets ramassés avec une alternance ordures ménagères / emballages (en alternant le verre et les emballages carton-plastique).

9- La collecte toutes les deux semaines sur notre CC est, surtout en été, une décision catastrophique, notamment sur le plan sanitaire.

On se trouve déjà devant une aberration mathématique : Pour ne pas être pénalisé financièrement, il faut faire collecter ses ordures toutes les trois semaines, ce qui amène donc le plus souvent à ne le faire que toutes les quatre semaines.

Avec la chaleur de cet été, on est envahis par les mouches et les asticots, sans parler de la puanteur. J'ai vu réapparaître des rats, ce qui n'était pas arrivé depuis longtemps. J'ai aussi noté une recrudescence des dépôts sauvages dans les fossés des routes peu fréquentées comme la mienne.

En ce qui concerne les déchets de viande et de poisson, la seule solution viable est de les congeler en attendant la collecte. Encore faut-il avoir un grand congélateur ! Je me demande aussi jusqu'à quel point on peut imposer une telle puanteur aux employés de la société qui collecte ces ordures.

Pour ce qui est de la quantité, j'arrive tout juste à tenir 4 semaines avec le conteneur qui m'est attribué (prévu pour une ou deux personnes et je suis seule la plupart du temps) mais c'est parce que je composte une bonne partie de mes déchets. Comment les habitants d'appartements ou de maisons sans jardin peuvent-ils se débrouiller sans dépasser les quotas ?

Je note aussi qu'il n'y a aucun effort de la CC pour faire connaître cette enquête. Aucune des personnes à qui j'en ai parlé n'était au courant et pourtant les plaintes ne manquent pas à ce sujet.

10- Voici mes remarques à verser à la consultation publique sur la demande de dérogation de la LBN qui vise à prolonger la dérogation vidant à passer d'un rythme d'une semaine entre chaque levée de collecte des déchets ménagers comme la loi l'y oblige, à deux semaines.

1. Salubrité

Exemple (réel, c'était ma situation cet été) : je pars 2,5 semaines en vacances, juste avant la levée, et je reviens juste après. Bilan : j'ai produit 3,5 semaines de déchets qui sont restés 6 semaines dans une poubelle sous dimensionnée. Si en plus j'ai le malheur d'oublier une levée (l'erreur se paye très très cher en terme de salubrité...), je me retrouve avec 5,5 semaines de déchets qui sont restés 8 semaines dans le container, EN PLEINE CANICULE. Et comme tout ne rentre pas dans le volume imposé de la poubelle, il faut le séparer en plusieurs levées, le comble.

Autant dire que le poisson mangé la première semaine alimente à loisir l'entomofaune locale et que les odeurs de décomposition agrémentent parfaitement un petit barbecue dans le jardinet.

2. L'argument économique est en fait assez compliqué à avancer et pas si évident : notamment si c'est la tonne qui est facturée, passer à un enlèvement par semaine ne doit pas modifier le tonnage global : chaque foyer devrait déposer ses 15 levées quelque soit le rythme d'enlèvement.

3. Facilité d'usage : plus les règles sont inutilement compliquées plus cela provoque des comportements asociaux. CHAQUE SEMAINE je suis témoin de cela lorsque je vais déposer les déchets à recycler :



(Photo du 09/08 à Noyen. Là je circule entre les déchets d'autrui pour aller soulever le couvercle jaune et y déposer mes déchets : la poubelle jaune n'était pas pleine, loin de là)

Si les élus et la direction technique de la LBN ne sont pas capables de négocier un contrat compétitif et d'avoir une analyse pertinente de la situation générale, je ne vois pas pourquoi l'État lui fournirait des passes droites. La loi c'est une semaine. À la communauté de commune et son fournisseur de service de faire avec. Les arguments d'économie de CO2 sont du green washing : c'est plus une économie d'argent que de CO2 que Veolia compte faire.

De TOUS les arguments développés par la communauté de communes pour déposer sa dérogation, AUCUN n'explique pourquoi il est mieux de passer à deux semaines ! Au mieux ces arguments développent la baisse du volume ramassé et les raisons de cette baisse, mais aucun lien de causalité n'est avancé avec le RYTHME de ramassage. L'argument de salubrité est évacué par la LBN par le fait que des dispositions sont organisées pour les professionnels nécessitant un ramassage plus régulier. Mais la majorité du tonnage reste quand même produit par les habitants ! Et lui reste bien plusieurs semaines dans les bacs !

Vouloir faire baisser le volume des déchets c'est bien, mais le faire en ne ramassant pas les poubelles, cela s'appelle la technique de l'autruche et cela participe à augmenter la défiance

des citoyens envers leurs élus tellement l'argumentation qui le défend est biaisée et malhonnête.

En conclusion, un ramassage toutes les semaines, c'est la loi, et c'est la recommandation minimale du règlement sanitaire départemental, et elle est tout à fait compréhensible et juste.

La dérogation est possible, mais selon le cadre réglementaire, doit être TEMPORAIRE.

Les arguments avancés pour la dérogation ne sont pas tenables et au mieux partiels.

Il n'y a donc aucune raison valable d'accorder une telle prolongation de dérogation (demandée pour 6 ans !) à part vouloir soutenir une collusion malsaine entre élus et une certaine entreprise à la limite de la concurrence monopolistique dans le secteur.

11- Ayant pris connaissance par le collectif citoyen LBN du dossier de consultation, je vous fais part de mes observations. Je suis médecin généraliste, installée sur la commune de Noyen et résidente de Chevillé. Je suis également membre du conseil municipal de Chevillé. C'est en tant que médecin que je souhaite m'exprimer.

Actuellement, et ce depuis plusieurs mois, les ordures ménagères sont conservées au minimum quinze jours par les usagers ! D'un point de vue sanitaire, je m'étonne que personne ne se soit inquiété des conséquences et pire encore, que se pose la question qu'une dérogation transitoire le temps que le ramassage s'organise, puisse être prolongée sur une durée de cinq ans !

Si de réels progrès ont été réalisés ces dernières années concernant les épidémies, la prolifération des nuisibles, c'est grâce à une politique très stricte concernant la décontamination de l'eau, le traitement des eaux usées et le ramassage des ordures ménagères. Rappelons que la typhoïde et le choléra ne sont pas des maladies imaginaires, qu'elles touchent les sujets fragilisés (personnes âgées, enfants, personnes malades), que l'on en voit encore à l'heure actuelle sous forme sporadique dans nos régions (sans parler des nombreuses salmonelloses) et qu'elles n'attendent qu'un relâchement de vigilance pour passer en mode épidémique comme c'est le cas encore dans de nombreux pays.

Les communes de LBN sont également concernées par le problème de la prolifération des nuisibles (frelons asiatiques, ragondins). Si l'on rajoute à ceux-ci, en raison d'une mauvaise gestion, celle des mouches (ce qui est déjà le cas) et des rats, nous risquons d'avoir à gérer de graves ennuis.

Par ailleurs, le trop grand espacement des levées oblige les usagers à réaliser des dépôts sauvages (pas d'alternative en cas d'oubli ou d'absence lors de la collecte). Elle les oblige aussi à utiliser des désinfectants (Javel, etc.) pour lutter contre les nuisances (odeurs et asticots, bactéries) en quantité néfaste pour l'environnement.

En espérant que le bureau tiendra compte de ces éléments.

12- Habituellement plutôt pacifiste, je me permets d'intervenir sur le sujet.

Ayant toujours joué le jeu, je trouve cette fois-ci que cette solution n'est pas adaptée.

Depuis que nous sommes passés sur un mode de collecte tous les 15 jours, la ville de Noyen et ses environs n'ont jamais été aussi sales !!

- Dépôt sauvage de sacs poubelles allant jusqu'à bloquer l'accès aux points d'apports volontaires !
- On nous parle d'une économie de 5 euros par foyer... la commune de Noyen est obligée de louer une benne pour stocker les déchets volontaires ramassés par nos malheureux employés communaux qui nettoient les incivilités des gens ! Coût annuel annoncé aux vœux du Maire 5000 euros... ou est donc l'économie ?
- Les points d'apports volontaires sont malmenés par les chauffeurs qui les vident, souvent les fonds de cuves ne sont pas enclenchés correctement et lorsque qu'ils viennent vider le container tous les déchets restent dans le fond et la cuve n'est pas remise dans son logement correctement à odeurs nauséabondes et vision dépravée pour l'utilisateur
- Le chiffre de tonnes collectées a baissé... vu le nombre «de sacs errants» on peut logiquement se dire que cela y contribue.

Sur vos documents de consultation il est stipulé :

« Les services de la communauté de communes mettront tout en œuvre pour apporter des solutions notamment en cas de manquement à la salubrité publique, de risques sanitaires, de nuisances olfactives ou de développement des rongeurs et d'organismes nuisibles. »

Je suis au regret de vous dire que cela n'est pas respecté.

Par ce que nous sommes tous responsables, espacer les collectes tous les 15 jours ce n'est pas la bonne solution.

13- Le ramassage des ordures ménagères toutes les deux semaines ne nous permet pas de gérer correctement notre contrat de 15 levées annuelles. Avec un ramassage hebdomadaire aucun problème on arrive à mettre sa poubelle environ toutes les 3 semaines. Avec le nouveau système on arrive à déposer ses déchets ménagers toutes les 4 semaines pour ne pas payer de supplément!!C'est inconcevable! Ce nouveau règlement était soi-disant pour faire des économies or la redevance n'a diminué que de 5 euros ! Ridicule ! La communauté pense peut-être récupérer de la trésorerie en nous contraignant à dépasser nos forfaits malgré nous. De plus la redevance est annuelle or l'appel à son règlement a été avancé de deux mois.

En espérant que l'état veuille bien maintenir un service public cohérent sur un sujet aussi sensible que les déchets ce peut être pour certains une tentation à des dépôts sauvages pour éviter les surtaxes.

14- Je souhaite une collecte hebdomadaire .Il est très désagréable en période chaude de conserver les poubelles sans que celle-ci ne soient envahie d'asticots.

15- Nous tenons à faire part de notre mécontentement suite à la mise en place de la collecte bimensuelle d'ordures ménagères sur la collectivité de LBN.

En effet, nous rencontrons de sérieuses nuisances depuis cette mise en place (sans aucune concertation préalable!). Le calendrier nous impose une rigueur à laquelle nous ne pouvons pas nous soustraire. S'il nous arrive de ne pas être là le jour de la levée (ou de l'oublier pas malheur!!), il faut attendre 15 jours supplémentaires, donc conserver 1 mois complet nos ordures, sans parler du problème de l'accumulation des sacs que nous n'arrivons pas à écouler

avant plusieurs semaines. De même, quand nous recevons des proches, cela engendre forcément une augmentation du volume d'ordures que nous n'avons pas la possibilité d'évacuer avant plusieurs levées...

Par ailleurs, nous avons 2 enfants en bas âge que nous gardons nous même à la maison. Les poubelles de couches s'accumulent, il est absolument infecte de ne pas pouvoir les évacuer au fur et à mesure (odeurs!!) et de devoir attendre 2 semaines entre chaque levée.

Nous rencontrons de sérieux problèmes de nuisances à cause de mouches, de vers et de rats. En effet, étant donné l'odeur qui se dégage des sacs poubelles (sans même parler des problèmes accentués en cas de fortes températures), nous avons fait le choix de les entreposer dans une dépendance, loin de notre habitation. Malheureusement, celle-ci n'est pas hermétique et nous avons un gros problème d'insalubrité.

Nous sommes donc particulièrement opposés au maintien de la collecte 1 semaine sur 2.

16- Je me prononce contre la dérogation citée en objet pour les raisons suivantes:

- ce type de consultation via internet est inaccessible à une grande partie des habitants de la communauté de communes Loué Brûlon Noyen.

Le résultat ne sera donc pas représentatif de l'avis des habitants.

- La LBN annonce une réduction de 25% du tonnage sans aucune précision. Les informations suivantes me semblent donc nécessaires:

1/ tonnage des déchets ménagers dans les bacs enlevés aux domiciles plus les remises en colonnes d'apport volontaire accessibles par carte et variation en pourcentage.

2/ tonnage des déchets recyclés par les habitants remis dans les containers librement accessibles et variation en pourcentage.

3/ tonnage des différents déchets (verts, cartons et autres) déposés en déchetteries et variation en pourcentage.

4/ recettes générées par les différents déchets collectés.

5/ l'annonce d'une réduction de 5 euros n'est justifiée par aucune information comptable.

6/ les déchets ménagers résiduels fermentescibles nécessitent une relève hebdomadaire en été.

17- Par ce courrier, je tiens à manifester mon désaccord sur le renouvellement de la dérogation à l'obligation de collecte hebdomadaire des déchets ménagers. Le stockage de ces déchets entraîne des nuisances (odeurs, mouches etc.).

18- Nous ne sommes pas d'accord pour le ramassage tous les quinze jours. Notre poubelle est pleine d'asticots et de mauvaises odeurs. Les ramassages à la semaine pour les plastiques, les journaux, les ordures ménagères avaient plus d'hygiène qu'à l'heure actuelle, c'est la catastrophe, en plus les ordures ménagères posées aux pieds des bornes c'est la totale.

Le coût était moins élevé et c'était plus propre on ne voyait pas les poubelles à la traîne partout. Les personnes qui dirigent LBN ne connaissent pas l'hygiène.

19- Je souhaite faire connaître mes observations concernant la collecte des ordures ménagères de la LBN.

- La collecte à la quinzaine certes louable en termes d'émissions de polluant, est inconfortable notamment en cas de fortes chaleurs et en cas d'oubli de présentation du bac une quinzaine.

- La baisse de la redevance de 5 euros est insuffisante au regard des efforts qui sont demandés aux usagers et aux économies générées pour la LBN qui aurait pu répercuter davantage sur la redevance demandée
- Le montant de la redevance est le plus cher des communautés de communes environnantes alors que le service y est moindre (pas de collecte des recyclables aux portes ce qui oblige l'usager à utiliser son véhicule et peut générer de réelles difficultés pour les personnes sans moyen de transport, insalubrité des lieux de dépôt, dysfonctionnement des colonnes à badge etc.)

20- Bravo au collectif citoyen LBN de nous tenir au courant des agissements de LBN peu soucieuse de faire passer nos intérêts avant les leurs...

Le coût de la taxe des ordures ménagères ayant fait un bond vertigineux, allant du porte monnaie du contribuable vers LBN que cela en est, ni plus ni moins, scandaleux, alors que nous faisons tous le travail à leur place.

Une question pertinente je pense : pourquoi, avant, avait-on une taxe abordable sans tri sélectif ?

Moi-même je fais consciencieusement, comme tous mes voisins, le tri de mes ordures ménagères que je dépose dans le tri sélectif mis à notre service dans la commune de Pirmil. Tous les quinze jours pour 15,54 € par mois je mets un sac dans la poubelle auquel je rajoute un bon litre de javel pour éviter les asticots.

Comme mes voisins, nos poubelles sont dans un état de puanteur extrême les jours de grande chaleur, ce qui attire les rats et autres bêtes nuisibles sans compter les risques de maladie.

De plus, nous devons compter les uns sur les autres en cas d'absence sinon la situation serait bien pire encore.

J'aurai aussi une petite pensée pour le personnel qui effectue ce travail dans de telles conditions. C'est purement et simplement inhumain. Y aura-t-il un jour le même retour de bâton comme pour l'amiante ? Nous sommes en 2018, ne l'oublions pas.

Il est où le progrès ?

La désertification de nos villages n'est pas seulement due au manque d'école, de transport, de médecins, mais aussi au coût onéreux de certaines taxes dont celle-ci entre autres.

C'est pourquoi je souhaite ardemment que Monsieur le préfet annule la dérogation demandée par LBN.

21- Je suis hostile au système de ramassage des ordures ménagères sur la CC LBN. Le ramassage tel qu'il est aujourd'hui est une absurdité.

22- La communauté de communes LBN a instauré une redevance incitative depuis 2015. Le service de collecte des ordures ménagères résiduelles est passé d'un régime de levée hebdomadaire au choix du « contribuable usager » à un régime de levée bimensuelle, avec pour conséquence un choix limité, donc un service restreint passant de l'incitatif au contraignant.

La communauté de communes met en avant l'argument de la prévention et de la réduction des déchets.

Des éclaircissements sur le tonnage des collectes par année en rapport avec le nombre de foyers collectés ainsi que les périodes prises en compte auraient été nécessaires. Le bilan de 2018, année de mise en place de la collecte bimensuelle ne peut être que partiel, la collectivité ne précise pas la période d'observation 2018 dans « Bilan et résultats suite aux premières mesures » (peu de mois d'observation en 2018 vu la date de la délibération du conseil

communautaire). Seule une « baisse significative » du tonnage est mentionnée avec un taux moyen de présentation des bacs à la collecte inférieur à 25%, formulation qui interpelle, et qui laisse à penser que le taux moyen de présentation est inférieur à 25%, qui dans ce cas devrait inciter la collectivité à mettre en place une réduction de taxe beaucoup plus importante, ce qu'elle ne propose pas dans son document.

Trois éléments semblent mis en avant, l'économie financière sur le marché de la collecte, la baisse de 5 € par foyer en 2018, l'économie de 37 000 km parcouru par le véhicule de collecte signalant un bilan carbone amélioré.

Sur le point bilan carbone, il semblerait raisonnable de modérer cette argumentation en précisant qu'aujourd'hui les usagers se déplacent très fréquemment vers les points de collectes (containers/déchetteries) ce qui pourrait potentiellement rendre ce bilan carbone négatif, ce que la collectivité omet de préciser et n'a pas étudié. Concernant l'économie financière, l'argumentation n'est pas développée pour l'utilisateur-contribuable outre la mention d'une baisse de 5 € qui reste fort modeste.

Sur la base des éléments avancés par la collectivité pour poursuivre la dérogation de collecte hebdomadaire, le rapport entre cette demande et la référence à la qualité incitative du projet d'origine présentée comme tel à la population semble secondaire. Les éléments pouvant soutenir cette demande découlant du projet initial (réduction des OMR, évolution des espaces déchetteries-containers) sont peu développés et les comparatifs absents (tonnage par exemple) du document de présentation.

La mise en place, l'argumentation développée, l'amélioration des services proposés, n'apportent pas les éléments suffisants pour satisfaire la demande de dérogation.

D'une possibilité offrant un choix à chaque foyer concerné, la collectivité a réduit son offre dérogeant pour partie à son argumentation d'origine.

Elle demande la dérogation à l'obligation de collecte hebdomadaire des OMR pendant 6 ans sans proposer d'améliorations aux usagers, en amplifiant un bilan carbone assurément négatif sur le vaste territoire communautaire.

Plusieurs éléments devraient être pris en compte par rapport à la demande de dérogation :

- une information mieux argumentée et par foyer comprenant entre autres les chiffres de l'ensemble des éléments auxquels la collectivité fait référence ;
- une augmentation du nombre minimal de levées et une baisse significative de la redevance. Voir : « économie financière sur le marché de la collecte ». Laquelle ?
- la mise en place de jours de collectes exceptionnelles comme par exemple en période estivale ;
- étudier si ce n'a pas déjà été envisagé, d'autres systèmes de tournées dans l'objectif de concilier kilométrage et amélioration du service rendu aux usagers ;
- une consultation annuelle des usagers ;
- la publication des informations sur les bilans réalisés sur des bases significatives ;
- la nécessaire mise en place de « poubelles dites jaunes » qui serait un vrai service diminuant le nombre de levées en déchetterie et containers communaux tout en améliorant substantiellement le bilan carbone ;
- la mise en place d'un comité de travail participatif sur ce dossier ;

- bilan carbone : évaluer auprès des usagers les fréquences d'accès vers les containers et les déchetteries ;
- améliorer les services en déchetterie (déchets verts entre autres, ergonomie), et au niveau des containers communaux (fréquence des levées, nettoyage).

Pour l'ensemble de cette argumentation et en particulier le décalage entre l'obligation de service de collecte hebdomadaire et la faiblesse de l'argumentation présentée par la communauté de communes, cette demande de dérogation n'est pas justifiée tant que les améliorations nécessaires à la collecte n'ont pas été mises en place. Par ailleurs transparaît au travers du bilan de la collectivité, plus un objectif financier qu'un objectif de réelles incitation et diminution des OMR, objectif financier dont les contribuables sont peu bénéficiaires.

23- Inadmissible les collectes des déchets sur notre commune.

Raisons sanitaires : 1. Les poubelles se remplissent de petits vers blancs. Il faut nettoyer le bac.

2. Les points d'apport, principalement en périphérie de la commune, se voient remplis de sacs autour des colonnes. Nous voyons même revenir rats et mulots.

Raison pollution : Du fait de nombreux véhicules qui se déplacent pour déposer leurs déchets aux colonnes d'apport, cela engendre une augmentation du CO2 et du NOx. Le camion, une fois par semaine, pollue beaucoup moins.

Raison de civilité : Les personnes du troisième et quatrième âges, sont obligées de se déplacer.

Par le passé, le camion poubelle passait une fois par semaine pour les ordures ménagères et une semaine sur deux prenait papiers et plastiques, en alternance. Et la redevance était plus basse.

**AVIS DÉFAVORABLES : SIGNATURE D'UN TRACT DIFFUSÉ PAR LE
COLLECTIF CITOYEN LBN → 1 338 EXEMPLAIRES REÇUS**

« Ayant pris connaissance du dossier de consultation et après en avoir été informé par le collectif citoyen LBN, je vous fais connaître mes observations. La consultation se déroule à une période où la majorité du public se trouve en vacances et ne pourra prendre connaissance de cette consultation.

Les usagers n'ont jamais été consultés pour la mise en place de la dérogation hebdomadaire au 1^{er} janvier 2018.

Les conséquences de la collecte à la quinzaine sont nombreuses et de divers ordres.

Inconfort pour l'utilisateur qui ne peut plus choisir la date de présentation de son bac.

Cet inconfort est augmenté par le fait que l'utilisateur n'a droit qu'à 15 présentations par an. De ce fait dans la pratique l'utilisateur est déjà contraint s'il veut rester dans le tarif forfaitaire à conserver en moyenne ses déchets 3,47 semaines. Ce délai de conservation devient donc insupportable en période de chaleur.

Un oubli de présentation du bac a pour conséquence la conservation du bac au minimum pendant quatre semaines sans que LBN ait prévu un quelconque moyen de rattrapage de cet oubli. Les colonnes à ouverture avec badge sont souvent hors service car mal collectées et il y a eu des problèmes de facturation.

Cette collecte à la quinzaine fait que certains usagers sont amenés à se débarrasser de leurs ordures de façon inadaptée par exemple départ en vacances surplus de déchets dus à des événements familiaux... Ceci constitue la source de dépôts sauvages directement liés au système mis en place par LBN.

L'insalubrité règne dans toute la communauté de communes et les risques sont nombreux : insectes, guêpes, rats, frelons asiatiques et diverses maladies.

La baisse du montant de la redevance de 5 € est insuffisante par rapport aux économies réalisées par LBN. LBN a indiqué clairement faire, malgré une négociation insuffisante, avec le prestataire une économie de 60 000 €. LBN comptant 8 000 foyers, ce n'est donc que 40 000 € dont les usagers ont été gratifiés. J'estime que les usagers auraient dû bénéficier dans le cadre de la redevance incitative de la totalité de cette économie. Cela aurait été juste récompense de leurs efforts de tri et les inciter à trier encore plus.

Le montant de la redevance LBN est le plus cher de toutes les communautés voisines qui rendent soit un service identique soit un service qui comprend la collecte en porte à porte des recyclables ce qui n'est pas le cas de LBN.

Les économies de kms, de carburant et la réduction de la pollution citées dans le dossier sont largement contrebalancées par le fait que les usagers doivent se déplacer avec leur véhicule vers les colonnes d'apport volontaire et les déchetteries pour éliminer leurs recyclables. Ces déchetteries ne sont plus aux normes et sont insécures. Je demande donc que soit rétablie la collecte hebdomadaire des déchets ménagers et que soit étudiée la possibilité de 18 présentations du bac ainsi que celle de la collecte au porte à porte des recyclables sans augmentation du prix de la redevance comme cela se pratique chez nos voisins pour des prix largement inférieurs. »

**AVIS DÉFAVORABLES AJOUTÉS EN ANNEXE AU TRACT DIFFUSÉ PAR LE
COLLECTIF CITOYEN LBN**

1- Je m'adresse à vous dans le cadre de la consultation sur un projet d'arrêté préfectoral portant dérogation temporaire à l'obligation de collecte hebdomadaire des déchets ménagers résiduels par la communauté de communes Loué Brûlon Noyen.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint des **observations motivées en faveur du maintien des dispositions législatives et réglementaires pour une collecte a minima hebdomadaire** des déchets ménagers : L'article R. 2224-24 du Code général des collectivités territoriales, précise que «Dans les zones agglomérées groupant plus de 2 000 habitants permanents, qu'elles soient comprises dans une ou plusieurs communes, les ordures ménagères résiduelles sont collectées **au moins une fois par semaine en porte à porte**».

Le Règlement sanitaire départemental préconise en outre une fréquence de collecte hebdomadaire.

A titre liminaire, je constate que la période de consultation est peu propice à la réaction efficace et en nombre du public, puisqu'aussi bien intervient-elle en pleine période estivale, sauf à considérer que cette période a été choisie en pleine connaissance de cause.

En outre, la demande de dérogation qui vous est soumise, outre qu'elle est sollicitée pour une **durée extrêmement longue**, n'est étayée par aucun élément probant qui pourrait justifier le bien-fondé de cette dérogation.

Au contraire, cette mesure porte gravement **atteinte à la salubrité publique** : vous pouvez vous en convaincre, en cette période de canicule, en diligentant des enquêtes salubrité au domicile des usagers, contraints de conserver des déchets ménagers pendant plusieurs semaines, avec le développement des attaques d'insectes et animaux de toute sorte, ainsi que des odeurs pestilentielles des bacs à ordures.

Ces contraintes touchent de surcroît les **usagers les plus démunis**, ceux qui ne bénéficient pas de dépendances dans leur habitation pour pouvoir stocker, loin de leur espace de vie quotidienne, des containers susceptibles de constituer des risques sanitaires graves.

Ce processus laisse malheureusement la prime à l'évacuation sauvage des déchets et des dépenses de carburants des usagers, ce qui vient annuler les prétendues vertus environnementales dont le pétitionnaire de la dérogation se fait, à tort, l'écho.

Pour toutes ces raisons et en vertu du **principe d'égalité des usagers devant le service public**, je vous saurai gré de bien vouloir, non pas simplement amender le projet d'arrêté de dérogation, mais le rejeter purement et simplement.

2- A certains moments les containers ne sont pas vidés à plusieurs endroits de Noyen. C'est scandaleux vu le prix qu'on paye. Alors Monsieur Vannier, réveillez vous et écoutez notre mécontentement.

Par la présente, je viens signifier mon mécontentement sur la méthode du ramassage des ordures ménagères par LBN. C'est ignoble que l'on nous fasse payer des prix aussi onéreux pour les fameuses factures alors que nos voisins sont moins chers que nous.

De plus, si nous avons le malheur d'oublier de mettre notre poubelle à la date prévue, les sacs sont pendant un mois à se farcir des asticots et d'une puanteur pas possible.

En plus, Monsieur Vannier a le culot de nous baisser de 5 €, c'est vraiment se foutre de la tête des usagers.

Je suis entièrement d'accord avec Monsieur Jean-Louis Morice, notre maire de Noyen sur Sarthe, pour revenir à l'ancien ramassage comme cela était avant.

3- Les usagers déposent leurs poubelles près des bornes de recyclage.

Durant les fortes chaleurs ces dépôts dégagent des odeurs très désagréables pour nous, voisins très proches.

Les bornes de recyclage sont saccagées par le prestataire qui n'est pas souple avec le matériel, ceci très souvent vers 5-6 heures le matin ! (plus de couvercle, benne mise de travers donc bloquée et non vidée durant un mois, etc.)

4- Je suis conseiller municipal de St Denis d'Orques (depuis un an) et réside depuis trois ans, venant de Champagné où la redevance des OM était deux fois moins chère et le ramassage s'effectuait là bas toutes les semaines ? Voyez la différence flagrante et mon étonnement quant à ce sujet... j'avais écrit en ce sens à LBN qui ne m'a jamais répondu.

5- J'habite une maison de la cité HLM à Brûlon. Nous n'avons pas eu le choix de mettre nos ordures dans une poubelle, comme les gens de la commune. Mais il nous a été imposé d'aller nous-mêmes les porter dans un conteneur à 400 mètres de chez moi. J'ai 85 ans et j'avais demandé à la CC de Brûlon de bénéficier comme avant du ramassage, comme les habitants des autres rues. Cela m'a été refusé sous prétexte que notre rue (la plus large de la ville) gênait le camion de ramassage ! (il le faisait depuis une vingtaine d'années !) Nous payons les mêmes impôts mais n'avons pas droit aux mêmes services. C'est ainsi depuis deux ans bientôt.

De plus, on nous oblige à garder chez nous les ordures ménagères, et cela attire de grosses mouches, ayant droit à quinze vidanges par an dans les collecteurs situés en trois endroits de la ville. Les mouches à vers dont je vous parle, sont venues dans ma maison à chaque fois que j'ouvre la porte du jardinet/cuisine. J'ai beaucoup dépensé d'anti-mouches. Et quatre fois l'été dernier elles se sont faufilees pour pondre sous les meubles ou dans la poubelle de la cuisine, et quatre fois dans le séjour-cuisine j'ai dû faire face à des processions de vers blancs gesticulants !

6- Une honte de voir les personnes âgées avec un déambulateur faire plusieurs centaines de mètres pour le tri... c'était beaucoup plus humain avant LBN. Pauvres vieux que nous sommes.

7- CC Sablé : redevance 1/3 moins chère pour un ramassage hebdomadaire des poubelles et un ramassage tous les quinze jours du tri.

Pour pouvoir mettre sa poubelle tous les quinze jours, il faudrait 26 passages dans l'année pour la même redevance.

8- Ceci se surajoute aux désagréments de la LGV. Et ceci va contribuer à pénaliser toute revente de bien immobilier.

9- Totalement ignorant du projet LBN mais ils ont bien manipulé : pendant les vacances, aucun document nous en informant, n'ont pas fait le nécessaire pour cette consultation citoyenne. Vannier et Plantais nous prennent pour des cons.

10- Containers en très mauvais état et inappropriés au tri sélectif ; pas correct d'avoir tant de temps entre chaque passage pour les personnes travaillant au centre de tri (asticots, vers).

11- Je m'absente souvent et si je rate le jour de la collecte ma poubelle est envahie de vers blancs, les déchets restent parfois quatre semaines dans la poubelle.

12- J'habite à Vallon depuis dix ans et je vois apparaître pour la première fois aux abords de ma poubelle des rats, des guêpes et des mouches en noria, jamais observés auparavant.

13- Je ne suis pas d'accord pour le ramassage car je suis obligée d'aller à la déchetterie pour les journaux. Je suis obligée de prendre ma voiture car j'ai du mal à marcher.

14- Il est inadmissible de ne relever les poubelles qu'une seule fois par mois !! Pour un prix exorbitant pour les riverains et l'absence de ramassage des plastiques, verres et cartons. Il serait temps de revenir à la normale.

15- En plus depuis qu'il y a deux relevés par mois, on avait soit disant une baisse de 5 € que je n'ai jamais eue et je ne suis pas le seul.

16- Pensez-vous vraiment que vous faites des économies, j'en doute ! Et le coût de l'installation de ces collecteurs ?

Le camion passe plusieurs fois par semaine pour relever les collecteurs.

La ville est obligée de venir ramasser les ordures sauvages autour de ces collecteurs.

Nous sommes obligés de nous déplacer pour les amener à ces collecteurs (pensez aux personnes âgées et les handicapés).

Nos poubelles sont remplies d'asticots avec la chaleur à cause d'un ramassage tous les quinze jours.

Ce n'est pas étonnant qu'il y ait autant de chômage en France. Vous supprimez toute la main d'œuvre tout ça pour votre fric et non pour l'écologie comme vous voulez nous faire croire.

17- Obligés de mettre les déchets alimentaires tels que les arêtes de poisson ou os de poulets dans des sacs congélation pour tenter d'éviter la prolifération des asticots et des mouches bleues... et les odeurs... c'est juste une question d'hygiène.

18- Je suis seule je mets à peine un sac de 20 litres tous les quinze jours. En 2016 on m'a fait payer 230 € ; en 2017 j'ai eu une menace d'huissier alors qu'on me prélevait 15 € tous les mois. Je demande à payer au poids comme ils le font en Maine et Loire. Ce serait plus juste.

19- En temps que résident secondaire, ça fait 5 ans que je n'ai pas mis une poubelle. Je payais 180 € par an avant d'en arriver à 150 € toujours par aucun service.

20- Pour les résidences secondaires, pas de ramassage si pas la bonne semaine de présence. Nous payons un service non rendu.

21- J'ai opté pour le badge, et ne l'utilise pas plus de 15 ou 16 fois par an. Ca fait cher quand même ! Et ce qui me déçoit c'est de voir ce tas de détritiques devant les bornes.

22- Je passe plus de temps à l'hôpital Beaujon que chez moi.

23- Lettre de 2016 jointe à la pétition, écrite par un usager à la CC LBN

Habitant Le Mans, la collecte des ordures ménagères s'effectue deux fois par semaine. Je dépose devant mon portail selon mes besoins sacs ou poubelle, la quantité et le poids n'étant pas limités. De plus tous les quinze jours dans un bac roulant vert dont chaque habitant dispose une collecte sélective est effectuée : j'y mets papiers, emballages en cartons, bouteilles en plastique, briques alimentaires, emballages en acier et en aluminium... J'habite une impasse, ce qui n'empêche pas le chauffeur du camion d'ordures ménagères d'effectuer une marche arrière pour récupérer devant chaque habitation poubelle ou sacs.

Je bénéficie aussi d'une collecte d'objets dits encombrants, il me suffit d'appeler trois ou quatre jours avant le service concerné pour fixer le jour de l'enlèvement et également d'une toxinettes une fois par mois près de mon domicile (c'est un véhicule aménagé pour les objets dangereux). Tous ces services m'étant facturés 145 € par an.

Je dispose d'une maison de campagne à Crannes en Champagne. Le système de redevance vient d'être réformé, depuis deux ans je vois ma note s'élever à 180 € par an alors qu'en 2013 elle était de 128 € ce qui fait une augmentation de 40%. Ma pension retraite n'ayant pas subi le même sort. Autant vous dire qu'il règne auprès d'un certain nombre d'habitants un fort mécontentement concernant le système de votre réforme, les gens se voyant obligés d'effectuer un tri sélectif ne bénéficiant que d'une levée par mois, au-delà, bonjour la facture etc.

Pour une personne seule, payer 180 € pour un service que je n'utilise pas est à mon sens scandaleux car je vis très peu à la campagne, zéro levée dans l'année.

J'espère que le montant de ma redevance des ordures sera revue à la baisse.

23 bis- Analyse de la situation du précédent usager par le collectif LBN, suite à des échanges avec cet usager.

Cet usager est retraité avec une retraite modeste. Il possède une résidence secondaire à Crannes et réside au Mans. Il est seul. Il a été doté d'un bac pour deux personnes sans qu'il puisse choisir.

Il ne présente aucun bac à la collecte et il est facturé de 15 levées. Donc aucun service rendu par LBN. Il a pour habitude de ramener ses déchets au Mans lorsqu'il vient en week-end ou en court séjour (il fait la navette entre Le Mans et Crannes).

Pour être exonéré de la redevance, il doit prouver qu'il élimine ses déchets par un professionnel. Ce qui est le cas puisqu'il ramène ses déchets à sa résidence principale. Mais quelle administration ou organisme ou prestataire de service va lui délivrer une attestation ? A noter que pour ses recyclables il procède de la même façon.

La collecte à Crannes a lieu le mardi ; doit-il revenir du Mans pour sortir son bac le lundi soir ? Le règlement de service de la collecte LBN ne prévoit pas de tarif réduit pour les résidences secondaires. Cependant il indique que si la résidence principale est située sur le territoire de LBN, un tarif réduit s'applique.

Connaissez-vous beaucoup de propriétaires qui possèdent une résidence secondaire dans le même territoire que leur résidence principale ?

Quelle aberration !! Et quel mépris pour ces usagers qui bien souvent permettent au village bien souvent désert et sans animation de retrouver un peu de vie.

Ces usagers contribuent également à préserver un patrimoine rural en l'entretenant. Ils payent aussi des impôts locaux.

LBN se vante de préserver le milieu rural et d'y favoriser le tourisme ; il s'agit là d'une contre vérité flagrante et d'un véritable foutage de gueule.

Les communautés de communes voisines pratiquent toutes un tarif réduit pour les résidences secondaires qui est en général de l'ordre de 50% inférieur au tarif normal.

LBN est encore sur ce sujet une exception !

LBN est une pompe à fric qui se moque des usagers et préfère défendre les intérêts des prestataires de service en particulier de Suez. On peut se demander si certains n'y trouvent pas leur compte.

Voilà le ressenti de la conversation que nous avons eue avec cet usager.

24- Au mois de juin, je n'ai pas mis à la bonne date, j'ai dû garder 5 semaines mes déchets chez moi, je partais en vacances. Merci pour l'odeur.

25- Je ne suis pas confiant pour les poubelles tous les quinze jours. Je préférerais les sacs de différentes couleurs.

26- Les poubelles tous les quinze jours attirent la vermine, par ces temps de grande chaleur. Attendre 15 jours avec des os de poulet et de poisson « bonjour » les mouches et asticots.

27- Je désire que l'on revienne comme avant avec les sacs.

28- Pourquoi ne pas faire comme toutes les communautés de communes et payer tous la même somme ?

Je n'ai ni scanner, ni photocopie, ni ordinateur. Nous sommes juste bons pour payer. Le collectif citoyen a raison de se plaindre.

29- Ras le bol des asticots ! On n'est pas au Moyen-âge !

30- Une personne veuve et seule. C'est beaucoup trop onéreux.

31- Dans l'inconfort de la collecte à la quinzaine il faut noter les asticots et les mouches qui pullulent surtout en période estivale.

32- J'ai déjà demandé, par écrit, à la LBN, s'il ne serait pas possible de rétablir la collecte hebdomadaire pendant les périodes estivales. Je n'ai reçu qu'une réponse négative m'incitant à utiliser les colonnes à ouverture à badge qui sont en permanence dans un état d'insalubrité incroyable !

Cette situation est inadmissible !

33- Le prix est élevé, l'odeur en pleine chaleur, non à cette mesure !

34- Merci pour le prix que nous payons et les odeurs en pleine chaleur. Non ! Non à cette mesure !

35- Nous avons suivi de loin les articles concernant la collecte des déchets en LBN.

Nous possédons une maison à Poillé sur Vègre où nous résidons environ trois mois par an et avons opté pour la borne afin d'être indépendants des dates de ramassage.

Nous apportons nous-mêmes à la décharge tout ce qui est recyclable et faisons du compost. Nous nous servons au maximum 8 fois par an de la borne, et n'y apportons pratiquement jamais les 60 litres d'ordures ménagères auxquels nous avons droit chaque fois.

Nous devons malgré cela régler une facture prévue pour 14 X 60 L. Ceci n'encourage par l'usager à faire des économies de déchets et est donc nuisible à l'environnement.

Détail technique : la borne de Poillé-sur-Vègre ne s'ouvre pratiquement jamais à la première présentation de la carte et il faut souvent la forcer pour qu'elle s'ouvre. Nous ne pouvons qu'espérer que les tentatives vaines ne sont pas comptabilisées.

Après deux factures consécutives de 155,86 € pour 2015 et 2016 (enlèvements hebdomadaires à domicile), la facture pour 2017 était de 143,97 € (8 apports borne).

Soit pour nous usagers une économie de 12 € seulement !

36- Complètement d'accord. Nous avons passé l'été avec des poubelles pleines d'asticots et plus de mouches. C'est honteux de vivre ça en 2018. Où est l'hygiène ? Et en plus on paye plus cher.

Par ailleurs, le collectif LBN a transmis un avis détaillé joint en annexe à ce document.